



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Omer
Brigade de ST-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Recensement des moteurs hors-bord dans le marais Audomarois

Depuis plusieurs semaines, de nombreux habitants du marais Audomarois sont victimes de vols de moteurs d'embarcations. La gendarmerie de St-Martin-Lez-Tatinghem, appuyée par les unités de la Compagnie de Gendarmerie de ST-OMER, a mis en place une campagne de prévention sur les vols de moteurs.

Lors de la découverte de moteurs volés, il n'est pas possible de les restituer immédiatement à leur propriétaire par manque d'éléments : un numéro de série, un descriptif précis permettant de retrouver le propriétaire, etc.

En vue de pouvoir procéder à ces restitutions, la gendarmerie de ST-MARTIN-LEZ-TATINGHEM souhaite recenser les propriétaires d'embarcations ainsi que certains éléments d'identification des moteurs.

Pour ce faire, les éléments suivants sont à fournir à la Gendarmerie :

Pour le propriétaire :

Nom – Prénom – adresse – numéro de téléphone

Concernant le moteur :

Marque- Modèle - Puissance- descriptif - Numéro de moteur - Signes distinctifs : **une photo du moteur serait un plus !**

Ces éléments sont communiqués sur la base du volontariat et dans l'intérêt des victimes.

Une fois les éléments recueillis, les services de la gendarmerie seront plus à même d'identifier et de restituer rapidement les moteurs découverts. En cas de vol, ces éléments seront également utiles pour le dépôt de plainte.

Information : Les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées dans un fichier informatisé à destination des militaires de la gendarmerie de ST-MARTIN-LEZ-TATINGHEM pour recenser les propriétaires d'embarcations et restituer les moteurs retrouvés.

La base légale du traitement est judiciaire. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Militaires de la gendarmerie – autorité judiciaire. Les données seront conservées le temps de l'enquête. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

La prévention est le meilleur des antivols. Si vous voulez limiter les risques, il est fortement conseillé :

- De ranger le moteur le plus souvent possible à l'abri des regards.
- De prendre des photos des numéros de série et du moteur, et de le déclarer à l'assurance.
- Signaler tout comportement suspect de jour comme de nuit en composant le 17.

Réponse à retourner par mail à bta.st-martin-lez-tatinghem@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Nom	Prénom	Adresse			Commune	Téléphone
Lieux de stockage embarcation		Marque	Modèle	Puissance	Numéro de série du moteur	Signes distinctifs
					Date	accord pour la collecte des données
						Oui Non